

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA CREUSE

**DÉLIBÉRATION DE LA
COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 24 FÉVRIER 2023

DELIBERATION N°CP2023-02/7/33 DOSSIER N°5567	CONTRATS BOOST'TER (COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DU GRAND GUÉRET, COMMUNAUTÉS DE COMMUNES PORTES DE LA CREUSE EN MARCHÉ, PAYS DUNOIS, CREUSE SUD OUEST, CREUSE CONFLUENCE)
---	---

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Mary-Line GEOFFRE, Laurent DAULNY, Franck FOULON, Marie-France GALBRUN, Jean-Luc LEGER, Jean-Jacques LOZACH, Patrice MORANCAIS, Valérie SIMONET, Thierry GAILLARD, Marie-Thérèse VIALLE, Isabelle PENICAUD, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Eric BODEAU
Laurence CHEVREUX à Valéry MARTIN
Catherine DEFEMME à Thierry GAILLARD
Hélène FAIVRE à Laurent DAULNY
Patrice FILLOUX à Marie-France GALBRUN
Nicolas SIMONNET à Marie-Thérèse VIALLE
Jérémy SAUTY à Valérie SIMONET
Hélène PILAT à Guy MARSALEIX
Marinette JOUANNETAUD à Jean-Jacques LOZACH
Catherine GRAVERON à Franck FOULON
Bertrand LABAR à Delphine CHARTRAIN
Armelle MARTIN à Mary-Line GEOFFRE
Renée NICOUX à Jean-Luc LEGER

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Direction du Développement et de l'Innovation*

RAPPORTEUR : M. Valéry MARTIN

**OBJET : Contrats Boost'Ter
(Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, Communautés de
communes Portes de la Creuse en Marche, Pays Dunois, Creuse Sud
Ouest, Creuse Confluence)**



VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil Départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° CD2021-07/1/7 du Conseil départemental portant délégation de compétence à la Commission Permanente,
VU la délibération n° CD2018-02/5/33 du 09/02/2018,
VU la délibération n° CD2019-02/5/31 du 08/02/2019,
VU la délibération n° CD2019-05/5/19 du 24/05/2019,
VU la délibération n° CD2019-09/3/22 du 27/09/2019,
VU la délibération n° CD2020-06/3/23 du 26/06/2020,
VU le contrat Boost'ter 2019-2023 signé le 18/12/2019 entre le CD et la CAGG,
VU le contrat Boost'ter 2019-2023 signé le 04/02/2020 entre le CD et la CCPCM,
VU le contrat Boost'ter 2020-2023 signé le 28/04/2021 entre le CD et la CCPD,
VU le contrat Boost'ter 2019-2023 signé le 05/12/2019 entre le CD et la CCSO,
VU le contrat Boost'ter 2019-2023 signé le 11/12/2019 entre le CD et la CCCC,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU le budget de l'exercice,
VU le rapport CP2023-02/7/33 de Madame la Présidente du Conseil Départemental,
VU l'avis de la Commission CP - Politiques territoriales,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

- d'accorder, au titre du contrat Boost'ter 2019-2023, les subventions suivantes :

- **20 000,00 €** à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, pour le **soutien à l'ingénierie territoriale – année 2022**, représentant 33,33 % d'une dépense éligible de 60 000,00 € H.T ;

Mmes A Martin (ayant donné pouvoir à Mme ML Geoffre), ML Geoffre, Mrs P Bayol (ayant donné pouvoir à M. E Bodeau), E Bodeau, Elus à la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret, n'ont pas pris part au vote

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention

- **18 187,74 €** à la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche, pour le **soutien à l'ingénierie territoriale – année 2022**, représentant 50 % d'une dépense éligible de 36 375,48 € H.T ;

Mme H Pilat (ayant donné pouvoir à M. G Marsaleix), M. G Marsaleix, Elus à la Communauté de Communes Portes de la Creuse en Marche n'ont pas pris part au vote

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention

- **6 107,95 €** à la commune de Fresselines pour le **la réfection et l'aménagement d'un local commercial**, représentant 10 % d'une dépense éligible de 61 079,46 € H.T. ;

Mme H Faivre (ayant donné pouvoir à M. L Daulny), M. L Daulny, Elus à la Communauté de Communes du Pays Dunois, n'ont pas pris part au vote

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention

- **282 902,70 €** à la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour le **la construction de 2 cliniques vétérinaires, situées à Bourganeuf et Ahun**, représentant 15 % d'une dépense éligible de 1 886 017,97 € H.T. ;

Mme C Defemme (ayant donné pouvoir à M. T Gaillard), M. T Gaillard, Elus à la Communauté de Commune Creuse Sud Ouest, n'ont pas pris part au vote

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention

- **20 000 €** à la Communauté de communes Creuse Sud-Ouest pour le **financement du poste**

d'agent de développement chargé du suivi du contrat Boost'Territoires sur l'année 2022, dans le cadre du soutien à l'ingénierie territoriale ;

Mme C Defemme (ayant donné pouvoir à M. T Gaillard), M. T Gaillard, Elus à la Communauté de Commune Creuse Sud Ouest, n'ont pas pris part au vote

Adopté : 28 pour – 0 contre – 0 abstention

- **16 592,00 €** à la Communauté de communes Creuse Confluence, pour **l'étude de réhabilitation de l'Abbaye de Prébenoît**, située sur la commune de Bétête, représentant 32,70 % d'une dépense éligible de 50 740,00 € H.T. ;

Mmes MC Bunlon, MT Vialle, Mrs N Simonnet (ayant donné pouvoir à Mme MT Vialle), F Foulon, Elus à la Communauté de Communes Creuse Confluence, n'ont pas pris part au vote

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention

- **201 133,71 €** à la Communauté de communes Creuse Confluence pour **la création d'un tiers-lieu - médiathèque sur le site de La Poste**, situé à Boussac, représentant 12,25 % d'une dépense éligible de 1 641 606,38 € H.T. ;

Mmes MC Bunlon, MT Vialle, Mrs N Simonnet (ayant donné pouvoir à Mme MT Vialle), F Foulon, Elus à la Communauté de Communes Creuse Confluence, n'ont pas pris part au vote

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention

- **77 946,64 €** à la Communauté de communes Creuse Confluence pour **la restructuration du cinéma L'Alpha**, situé à Evaux-les-Bains, représentant 7,52 % d'une dépense éligible de 1 036 540,81 € H.T. ;

Mmes MC Bunlon, MT Vialle, Mrs N Simonnet (ayant donné pouvoir à Mme MT Vialle), F Foulon, Elus à la Communauté de Communes Creuse Confluence, n'ont pas pris part au vote

Adopté : 26 pour – 0 contre – 0 abstention

- de modifier, en conséquence,

- l'arrêté d'attribution de subvention n°2021/028 du 22 septembre 2021 (articles 2 et 3) portant attribution de subvention à la Communauté de communes Creuse Confluence, relatif à **la création d'un tiers-lieu – médiathèque sur le site de La Poste**, situé sur la commune de Boussac, suite à la réactualisation du plan de financement initial ;

- l'arrêté d'attribution de subvention n°2020/011 du 19 juin 2020 (articles 2 et 3) portant attribution de subvention à la Communauté de communes Creuse Confluence, relatif à **la restructuration du cinéma L'Alpha**, situé sur la commune d'Evaux-les-Bains, suite à la réactualisation du plan de financement initial ;

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ces décisions.

- dit que les sommes nécessaires seront imputées au Budget départemental aux chapitres/Articles 65/657348 (section de fonctionnement) ; 204/2041482 et 204/2041481 (section d'investissement)

Publié sur www.creuse.fr le 06/03/2023

Envoyé en préfecture le 06/03/2023

Reçu en préfecture le 06/03/2023

Publié le



ID : 023-222309627-20230227-CP2023033-DE

Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)

La Présidente du Conseil
Départemental de la Creuse
Valérie SIMONET